



Procès verbal de visite d'une installation électrique domestique à basse et très basse tension

suivant les prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques



Service Externe pour les Contrôles Techniques

☒ Halsendallaan 5 - 1652 ALSEMBERG
tél. 02 380 52 71 - fax 02 380 89 86

☐ Meensestraat 41 - 8500 KORTRIJK
tél. 056 35 76 76 - fax 056 35 68 87

é-mail info@vanhemelen.org
TVA BE 0422.507.353

- ☒ Examen de conformité d'une installation électrique à basse tension (nouvelle - modification - extension) (RGIE art. 270) **Ren.**
- ☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension (RGIE art. 271)
- ☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension avant renforcement du raccordement au réseau public de distribution (RGIE art. 276)
- ☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276 bis)

Propriétaire/gestionnaire/exploitant Nom	VAN ROOST	Prénom		Code postal	5660
Adresse	Demus de la Ville 12		Commune	Couvin	
Installateur	CH. ELROT. = A. RACT		Commune	Waterloo	
N° de TVA	BE0880508092				
ou n° carte d'identité		Date de remise	-- / -- / --		Commune
Lieu de la visite	VAN ROOST		Code postal	1600	
Adresse	Rue de l'Écluse 18 (DIEPZAADEWEG)		Commune	BXL	
Code EAN			Distributeur d'électricité	Sibelga	
Type d'installation	☐ install. temporaire / raccordement provisoire pour chantier / festivités ☒ unité d'habitation (maison, appartement, autres) ☐ unité de travail domestique ☐ parties communes d'un ensemble résidentiel				

Description générale du branchement	Description générale des circuits et leurs protections
U _{nom} (V ca/cc)	2x230V
Ø câble d'alim. (mm²)	6mm²
I _{nom} branchement (A)	40A
Type d'interrupteur général	DIFF. Combin.
Nombre de tableaux	2
Nombre de circuits terminaux	1/3
Type de prise de terre	Big 400
Protection diff. générale	2p40A/30mA
Protection diff. supplément.	2p40A/30mA
Appareils de chauffage fixes (nombre - kW) :	

Mesures	Appareil de mesure : appareil dont l'inspecteur est titulaire	Examen effectué suivant : procédure TD-E-01
Résistance de la prise de terre : 20,9 Ω	Niveau d'isolement (250/500/1000V) : 71 MΩ	Fonctionnement des protections différent. : OK/NOK
		Continuité conducteurs PE & : OK/NOK

Infractions (RGIE - art.) / Remarques (Rem.) :

Néant

Code EAN → Téléph. Pour. Van Hemelen.

☐ Visite supplémentaire à l'examen (réf.) : RAP ____ / ____ - ____

Conclusion

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.). Les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique sont rendues inaccessibles par scellage. Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visés / à nouveau visés. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. (art. 271)

☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.). Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le : ____ / ____ / ____

Prochaine visite de contrôle au plus tard :	15.5.2037	Agent visiteur : (nom - n° - signature)	J. VAN HEMELEN KEURINGSORGANISME VZW inspecteur (120) SWALENS Dirk	Date de la visite :	15.5.2015
---	------------------	---	--	---------------------	------------------

Obligations réglementaires, notes et conditions générales, voir au verso.

10324